RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 142**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
12445

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Répartition des recettes de l'année 2024.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et de l'article R.233 4-11 du Code général des collectivités territoriales, le Département a compétence pour répartir les recettes générées par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière, entre les communes ou groupements de communes comptant moins de 10.000 habitants.

Par délibération du 13 décembre 2024, le Conseil départemental a reconduit les modalités de répartition suivantes :

- Dépense subventionnable plafonnée à 75.000 € HT par dossier,
- Taux de financement de 80 % (sauf si autre financeur), mais ce taux peut varier à la baisse selon le volume annuel du produit annuel des amendes de police notifié par l'Etat,
- Deux dossiers maximum par commune et par an.

Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône a indiqué que le produit à répartir en 2025, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 1 773 517 € dont 1 728 302 € au titre de 2024 et 45 215 € de reliquats 2022 et 2023.

Pour mémoire, ce produit s'élevait à 1 716 279 € pour les recettes de l'année 2023, soit une hausse de 3 %.

Compte tenu de ces éléments, la répartition des recettes de l'année 2024 porte sur un montant global de subventions de 1 722 496 €, selon les propositions annexées au présent rapport. Le reliquat de 51 021 € est reporté en 2026.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251017-132305-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Cette répartition n'a pas d'incidence financière, s'agissant de crédits hors budget départemental.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251017-132305-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-10-17-142

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 OCTOBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Répartition des recettes de l'année 2024.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix sept octobre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
M. Martial ALVAREZ à M. Lionel DE CALA, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Gérard GAZAY à Mme Judith DOSSEMONT, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Richard MALLIE à M. Jean-Marc PERRIN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Amapola VENTRON à Mme Danielle MILON.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251017-132305-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-10-17-142

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 OCTOBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Répartition des recettes de l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 17 octobre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'attribuer des subventions à des communes pour un montant total de 1 722 496 €, au titre d'une répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière généré en 2024, conformément à l'annexe du rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 52
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251017-132305-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Ne prennent pas part au vote : 6
Mme Julie ARIAS, Mme Corinne CHABAUD, Mme Judith DOSSEMONT, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Yannick GUERIN, M. Arnaud MERCIER.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251017-132305-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025